



Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Sécurité et
de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
concernant
les coûts des déploiements policiers lors d'évènements sportifs à haut risque
- déposée le 25 avril 2018 -

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Il y a trois ans, je vous avais posé une question sur la facturation des coûts des interventions policières lors d'évènements sportifs. Comme vous le savez, les coûts d'évènements sportifs à haut risque, tels que les matchs de football, sont portés par les communes accueillantes ainsi que le payeur d'impôt. De cette façon, des petites communes ayant déjà un budget très limité doivent alors payer une bonne somme de leurs budgets pour assurer la sécurité lors desdits évènements.

À l'époque, vous m'aviez répondu que cette problématique concerne tous les évènements où la police est présente, à savoir des concerts, des festivals, etc. et pas seulement les évènements sportifs. Aussi, aucune liste établie par arrêté royal n'était disponible mentionnant les missions de police administrative pour lesquelles une indemnité peut être perçue auprès des organisateurs.

Vous m'aviez alors expliqué qu'il n'y avait pas eu d'accord à ce sujet et que vous envisageriez de réexaminer ce dossier si un consensus se dégagait avec les autres partenaires.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Trois ans plus tard, où en est l'état de ce dossier ?
- Quel est l'état de la réflexion ? Des pistes sont-elles envisagées ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN



DE VICE-EERSTE MINISTER, MINISTER VAN VEILIGHEID EN BINNENLANDSE ZAKEN

LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SECURITE ET DE L'INTERIEUR

Antwoord op de parlementaire vraag nr. 3293 van 4 juni 2018 van Mevrouw JADIN Katrin, Volksvertegenwoordiger

Réponse à la question parlementaire n° 3293 du 4 juin 2018 de Madame JADIN Katrin, Députée

Betreft : De kosten van de politie-inzet bij sportevenementen met een hoog risico

1-2.

Zoals u terecht preciseert, gaat het om een problematiek die deze van de sportevenementen met een hoog risico ruim overstijgt, met name een problematiek betreffende ieder soort evenement.

Deze problematiek is relatief complex. De keuze van de politie-inzet voor een evenement wordt immers geregeld door de lokale politiediensten op basis van een risicoanalyse. De weerslag van de kost van deze ordehandhaving op de organisator van de wedstrijd is bijgevolg delicaat, aangezien de organisator geen inspraak heeft in deze beslissing.

Tot slot, wanneer een politiezone versterking vraagt in het kader van de ministeriële richtlijn MFO-2 betreffende het solidariteitsmechanisme tussen de politiezones inzake bestuurlijke politie, kan deze versterking zowel van de federale als van andere lokale zones komen, die hiervan de kosten moeten dragen.

Objet: Les coûts des déploiements policiers lors d'évènements sportifs à haut risque

1-2.

Comme vous le précisez fort justement, il s'agit d'une problématique bien plus large que celle des événements sportifs à hauts risques mais d'une problématique relative à tout type d'événement.

Cette problématique est relativement complexe. En effet, le choix du déploiement policier pour un événement est réglé par les services de police locaux sur base d'une analyse de risque. La répercussion du coût de ce maintien de l'ordre sur l'organisateur de la rencontre est, par conséquent, délicate puisque l'organisateur ne prend pas part à cette décision.

Enfin, lorsqu'une zone de police demande un renfort dans le cadre de la directive ministérielle MFO-2 relative au mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de police administrative, ce renfort peut venir tant de la police fédérale que d'autres zones locales qui doivent également en assumer le coût.

|

De Minister,

Le Ministre,

Jan Jambon